

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 58**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / M. HENRI PONS**

---

**OBJET**

Participation du Département au financement des travaux de modernisation et d'allongement du slipway d'Arles

---

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Urbanisme et Grands Projets  
04.13.31.22.37**

## CONTEXTE

Le Rhône et sa vallée constituent une entité territoriale dont les enjeux pour les années à venir dépassent le cadre régional. Dans le but d'accompagner la mise en œuvre du Plan Rhône, un Contrat de Projet Interrégional Etat Régions 2015-2020 (CPIER) a été défini mobilisant l'ensemble des acteurs autour d'orientations stratégiques.

Ce contrat met en évidence l'enjeu que représente le Rhône en termes de transport fluvial mais aussi ses limites au travers d'équipements insuffisants et qui ne sont plus adaptés à la fréquentation actuelle.

En effet, dans leur état actuel, les installations de réparation navale sur le bassin Rhône Saône sont aujourd'hui insuffisantes pour assurer le service de mise à sec des unités. A l'horizon 2020, les perspectives du trafic sur le bassin conduisent à prévoir un accroissement important de la flotte, aussi bien en nombre d'unités (entre 30 et 40 %) qu'en longueur (jusqu'à 135 mètres).

L'atelier de réparation des bateaux, appelé « Slipway d'Arles », est la seule plate-forme sur le bassin Rhône-Saône actuellement apte à hisser des bateaux mesurant jusqu'à 120 mètres de long et pesant jusqu'à 2 000 tonnes. En termes de gabarit, le bassin ne répond pas intégralement au besoin et le segment 120m-135m est à ce jour traité au Grand Port Maritime de Marseille.

Dans le cadre du CPIER 2015-2020, ce site névralgique va connaître des travaux de mise aux normes environnementales et d'allongement de sa superficie afin de répondre aux impératifs règlementaires tout en permettant le hissage et la réparation des grandes unités.

Les volumes de marchandises acheminées par voie fluviale et transbordées dans les ports fluviaux et maritimes français s'élèvent à plus de 8 millions de tonnes en 2015, la région PACA étant concernée par pratiquement la moitié des volumes transbordés.

Le fonctionnement du Slipway d'Arles constitue donc un enjeu vital pour le transport commercial sur le bassin, tant pour le fret que pour l'activité des paquebots de tourisme en forte croissance.

En effet, des projets sont actuellement en cours de réflexion pour développer le tourisme fluvial sur le département. En moins de 10 ans, le nombre de paquebots passait sur le Rhône de 9 bateaux en 2006, 13 bateaux en 2009 et 26 bateaux en 2015, cette évolution beaucoup plus rapide que la plupart des autres segments du tourisme, s'accompagnant en parallèle par la croissance de la taille des bateaux passant progressivement à 135 mètres.

La réalisation des travaux de modernisation et d'allongement du Slipway d'Arles devrait également faire travailler 35 personnes environ sur une période de 18 mois (considérant qu'1 M€HT d'investissement dans le BTP génère 4 emplois).

Par ailleurs, de manière plus pérenne, l'outil de hissage fonctionnera avec du personnel de l'ordre de 3 à 5 personnes et sera ouvert à toutes les entreprises proposant des prestations de réparation navale, y compris le chantier local qui emploie à temps plein une dizaine de

personnes environ (direct et sous-traitance) sur des métiers techniques spécialisés tels que la chaudronnerie , la mécanique et la motorisation, l'hydraulique, l'électronique, la peinture...

La maîtrise d'ouvrage des travaux relève de l'Etat, concédant, représenté par Voies Navigables de France (VNF) en qualité de gestionnaire du domaine public.

## **OBJET DU RAPPORT**

Ce rapport a pour objet de confirmer le soutien financier du Département aux côtés des autres partenaires aux travaux de modernisation et d'allongement du Slipway d'Arles et d'autoriser la signature de la convention de partenariat et de financement annexée au rapport.

## **MODALITES DE FINANCEMENT**

Cette opération est inscrite au CPIER 2015-2020. Son cout est évalué à 9 481 391,53 €TTC selon le plan de financement suivant :

VNF :	1 463 061,71 €
CNR :	1 000 000 €
Feder :	3 898 889,82 €
Région Rhône Alpes :	902 400 €
Région PACA :	1 300 000 €
Agence de l'Eau :	467 040 €
Département 13 :	450 000 €

La participation du Département, à hauteur de 450 000 € s'insère dans un programme d'investissements portuaires voté par notre institution.

## **PROPOSITION**

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Aménagement du Territoire, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Cette dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL